



Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Pontoise  
Canton de L'Isle-Adam  
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

## Commune de NOINTEL

### ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

T/2024/022

Nous, Maire de la Commune de NOINTEL,  
Nous, Maire de la Commune de Beaumont-sur-Oise,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu la demande de la mairie de Beaumont-sur-Oise en date du 21 mai 2023,  
Vu le déroulement de la manifestation « la Route est à Vous » du vendredi 07 juin au lundi 07 octobre 2024,  
Vu la nécessité d'assurer la sécurité,  
Considérant que cette manifestation entraîne une interdiction de circulation sur le CV3, dit Route de Beaumont-sur-Oise.

### ARRETONS

- **Article 1** : La manifestation dénommée « la Route est à Vous » organisée par la Commune de Beaumont-sur-Oise aura lieu du vendredi 07 juin 2024 au lundi 07 octobre 2024.
- **Article 2** : Le stationnement et la circulation seront interdits sur le CV3 du vendredi à 20 h 00 jusqu'au lundi 8h00 tous les week-ends.
- **Article 3** : Une déviation sera mise en place par l'Avenue de la Gare et la rue Jean Saunier à Nointel, et la rue du Nid Familial à Beaumont-sur-Oise.
- **Article 4** : la fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation seront à la charge du demandeur, soit la Commune de Beaumont-sur-Oise.
- **Article 5** : Le présent arrêté sera affiché au carrefour « Avenue de la Gare – CV3 », et CV3 côté stade de Beaumont-sur-Oise,
- **Article 6** : Madame le Maire de la Commune de Nointel et Monsieur le Maire de la Commune de Beaumont-sur-Oise, et Monsieur le Capitaine de la Gendarmerie Nationale de Persan seront chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.
- **Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
  - Brigade de Sapeurs-Pompiers de Presles.
  - Monsieur le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de Persan.

Fait à Nointel,  
le 31 mai 2024.

Le Maire,  
Martine LEGRAND.

